

ENTRETIEN

Jean-Louis Mullenbach

(Bellot Mullenbach & Associés)

«La communauté financière craint que des banques aient encore des provisions significatives à constater»

Jean-Louis Mullenbach

Bellot Mullenbach & Associés

Les grandes banques françaises vont bientôt publier leurs comptes pour l'exercice 2009 ? Quels sont les points auxquels il faudra prêter le plus d'attention ?

Jean-Louis Mullenbach : Au-delà des résultats nets et des ratios de structure financière particulièrement regardés, compte tenu des évolutions attendues en matière de normes prudentielles, les données qu'il conviendra d'examiner avec le plus grand soin sont au nombre de trois : l'évolution du produit net bancaire, le coût du risque qu'afficheront ces groupes et la rémunération de leurs effectifs employés dans la banque d'investissement.

La publication des produits nets bancaires peut-elle réserver des surprises ?

Jean-Louis Mullenbach : Oui, je le pense. Le jour de la publication de leurs comptes consolidés, les réseaux livrent à la communauté financière un grand nombre d'informations sur la décomposition de leur produit net bancaire, qui est, pour les banques, l'équivalent du chiffre d'affaires. Déjà, dans les comptes arrêtés au 30 septembre dernier, on a pu constater que le produit net bancaire des neuf premiers mois de la Société Générale n'avait progressé que de 2%, alors que celui de BNP Paribas avait augmenté de près de 34% grâce, non seulement à l'acquisition de 80% de Fortis, mais aussi à d'importants gains de parts de marchés.

Comment faudra-t-il analyser le coût du risque que présenteront les banques ?

Jean-Louis Mullenbach : Par coût du risque, il faut entendre les dotations nettes aux provisions pour dépréciation constatées en comptabilité, soit respectivement 4 et 2,3 milliards d'euros pour les deux banques déjà citées, sur la même période. En pratique, il faut distinguer le «risque

de crédit» inhérent au métier de prêteur (risque de défaillance du débiteur) et le «risque de marché» lié aux activités de marché (risque actions, de taux, de change, de matières premières, de produits structurés, etc.). Les banques françaises fournissent cette information en points de base annualisés (dotations nettes/actifs pondérés Bâle), ce qui permet de suivre l'évolution de ce coût du risque et de le comparer, pour chaque activité, avec celui d'autres établissements.

Comment mesure-t-on ces deux types de risque ?

Jean-Louis Mullenbach : Le risque de crédit n'est constaté en comptabilité que lorsqu'il existe, avant la date de clôture, une indication objective qu'une perte est encourue. En l'absence d'événement générateur de perte, aucune dépréciation n'est donc passée, ce qui peut réserver de mauvaises surprises en période de récession économique. En principe, le risque de marché est une donnée plus aisément accessible, dès lors que les actifs de transaction sont comptabilisés en «valeur de marché». Cependant, l'illiquidité des marchés, en septembre 2008, a conduit les régulateurs comptables à autoriser les établissements à s'écarter de prix de marché ayant perdu toute fiabilité, pour retenir des «valeurs de modèles», c'est-à-dire des calculs développés en interne sur la base d'estimations de dénouements.

Cela signifie-t-il qu'il existe encore d'importants risques de dépréciation ?

Jean-Louis Mullenbach : On peut penser que le risque sur les portefeuilles de crédit va continuer à se stabiliser à un niveau élevé, compte tenu du nombre de défaillances d'entreprises, de la hausse du chômage et de la stagnation du pouvoir

d'achat. S'agissant des dépréciations liées aux activités de marché, qui avaient tendance à diminuer au troisième trimestre 2009, la communauté financière craint que certains établissements aient encore des provisions significatives à constater, fin 2009 et en 2010.

Les banques françaises vont-elles enfin donner des indications sur l'importance de leurs activités pour compte propre ?

Jean-Louis Mullenbach : Rien n'est moins sûr. On estime que, pour les banques anglo-saxonnes, les opérations pour compte propre représentent environ 40% de leur produit net bancaire et, pour certaines d'entre elles, jusqu'à 80% de leur résultat les bonnes années ! On comprend que le président américain Barack Obama et Paul Volcker veuillent proscrire ces prises de risques pour les banques commerciales. En France, BNP Paribas et

Société Générale tirent une partie importante de leurs revenus de banque d'investissement du *trading* pour compte propre (entre 25% et un tiers de leurs revenus). Encore faut-il ne pas oublier que les revenus ainsi dégagés sont souvent adossés à des positions prises pour le compte de clients et qu'il est donc délicat de distinguer les unes des autres.

Les banques françaises vont-elles donner davantage d'éléments sur les bonus ?

Jean-Louis Mullenbach : Observons d'abord que les banques françaises ont toujours fait preuve de davantage de modération que les banques anglo-saxonnes en matière de rémunération de leurs équipes travaillant dans les activités de marchés. En outre, la Fédération bancaire française a publié un code de bonne conduite en la matière. En tout état de cause, ces informations seront regardées de près par les analystes et comparées de l'un à l'autre de ces établissements. La plus grande transparence est souhaitable pour ces pratiques de place désormais sous le regard du public.

En pratique, jusqu'à quel niveau de détail les banques françaises devraient-elles aller ?

Jean-Louis Mullenbach : L'idéal serait que les banques françaises publient comme aux États-Unis, fin 2009, le montant de la rémunération totale (fixe, variable, avantages, etc.) du personnel non administratif des activités de banque d'investissement. À titre d'illustration, ce montant représente encore 62% du produit net bancaire de Morgan Stanley. De son côté, Goldman Sachs a ramené ce ratio de 60 à 36%, soit quand même une moyenne de 500 000 dollars pour chacune des 32 500 personnes concernées !

Propos recueillis par
Alain Chaigneau



● Son parcours

- Diplômé d'HEC, expert-comptable, commissaire aux comptes, il a été associé d'un important cabinet français d'audit.
- En 2003, il a rejoint FCC pour développer et élargir ses activités dans le cadre de sa transformation en Bellot, Mullenbach & Associés.
- Jean-Louis Mullenbach est vice-président de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières.

«La communauté financière craint que certains établissements aient encore des provisions significatives à signaler.»